



Demande d'accréditation pour les professionnels

Le Festival Européen du Film Fantastique de Strasbourg délivre chaque année des accréditations permettant aux professionnels présents pendant la durée du festival d'être facilement identifiés et d'avoir accès, sous certaines conditions, à l'ensemble des lieux de projection et séances programmées du Festival, sur présentation d'un badge nominatif et d'une contremarque.

Les personnes susceptibles de pouvoir bénéficier de l'accréditation professionnelle sont :

Les professionnels du cinéma et de l'audiovisuel selon certains types d'activité et certaines conditions déterminées en amont par les organisateurs du Festival.

Types d'activités professionnelles recevables :

- Réalisateur / Comédien / Membre de l'équipe artistique ou technique / Producteur (uniquement *si le demandeur accompagne un film sélectionné ou projeté dans le cadre de l'édition du Festival en cours*).
- Distributeur / Vendeur international / Exploitant
- Organisateur ou programmateur de festival de films

La présentation d'un justificatif professionnel peut être demandée.

Comment obtenir son accréditation ?

Après consultation des conditions d'accessibilité à l'accréditation, merci de remplir et d'adresser votre demande d'accréditation professionnelle à l'adresse mail suivante : com@strasbourgfestival.com

Joindre impérativement à tout envoi une photo d'identité (300 dpi minimum format jpeg).

Merci de joindre à la demande tout justificatif professionnel éventuel.

Le Festival se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande d'accréditation si le type d'activité ouvrant droit à l'accréditation ne paraît pas suffisamment justifié.

Toute demande incomplète sera systématiquement refusée.

Un e-mail de confirmation ou de refus vous parviendra dans les jours suivants la demande.

Retrait des accréditations

L'accréditation pourra être retirée sur place à partir du vendredi 11 septembre au stand accréditations du Village du Festival, Place Saint-Thomas à Strasbourg entre 10h et 20h.

Merci de vous munir d'une pièce d'identité pour le retrait de votre accréditation.

Comment utiliser son accréditation ?

L'accréditation est personnelle, nominative et non cessible.

Sur présentation du badge et dans la limite des places disponibles, elle donne accès aux différents lieux de projection du Festival (Les Cinémas Star, le VOX, l'UGC) sauf celles accessibles sur invitation (cérémonies d'Ouverture et de Clôture, certaines séances spéciales).

DATE LIMITE POUR LES DEMANDES D'ACCRÉDITATION : LE 6 SEPTEMBRE 2020



FESTIVAL EUROPÉEN DU FILM FANTASTIQUE DE STRASBOURG

11 - 20 Septembre 2020

DEMANDE D'ACCRÉDITATION PROFESSIONNELLE

Formulaire à renvoyer dûment rempli et signé avant le 6 SEPTEMBRE 2020
accompagné d'une photo d'identité (minimum 300dpi) par mail à l'adresse :

com@strasbourgfestival.com

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

Tel :

Portable :

E-mail :

Fonction :

Date d'arrivée à Strasbourg :

Date de départ à Strasbourg :

L'accréditation est nominative et personnelle.

Elle donne accès à toutes les séances dans la limite des places disponibles, sauf séances spéciales.

Date et signature :



LES FILMS DU SPECTRE
9, rue du Vieil-Hôpital
67000 STRASBOURG
FRANCE
33 (0)9 52 83 73 88
www.strasbourgfestival.com